

[Text]

RCMP's advantage. It would be easier for them to control things. Ultimately, I think it would support their work.

Senator Kenny: Before we go to Mr. Newman, would you like to elaborate on that a little more? Where would the pool be? To whom would you have access? Where do you want to sit in the course of an exercise like this? Where would you be prepared to sit if you cannot sit where you want to sit?

Mr. Gizbert: I think that, if anyone wanted to restrict Don to the position that he had, that would be a reasonable position for anyone in that situation to expect. As far as the hypothetical situation of something happening down O'Connor Street, it is impossible to say, although it is nice to hear politicians asking reporters hypothetical questions for a change.

If I were in Don's position overlooking the incident, with pictures of everything, and if the pool was to be established there and operated from that point, I would have no argument with it. I would not expect to be able to be in the position I was in, where I could overhear RCMP communications. That, I think, would be unreasonable.

Senator Kenny: So you are not asking to be in a command post or beside the operational commander?

Mr. Gizbert: You do not have to be in the command post if you occasionally know what the command post is thinking, or if they are calling you and letting you know. That is the point Mr. Alboim made. All it takes is a phone call. You do not necessarily have to be there. You just have to know what you should broadcast and what you should not. In the absence of that information, then you are in trouble.

Senator Kenny: And in return for that, you would accept restrictions on live coverage.

Senator Gigantès: On live broadcast.

Senator Kenny: I meant live broadcast.

Mr. Gizbert: I would not say one follows the other.

Senator Kenny: That is the whole point of the pool.

Mr. Gizbert: The pool restricts the number of people there; it does not restrict somebody from being there.

Senator Kenny: So what you are saying is that you want a pool in there and they can broadcast live as they see fit?

Mr. Newman: That is a very difficult question. The conclusions you want us to draw cannot really be drawn because it depends on the situation. As the RCMP themselves say, there would be no point trying to arrange a pool for an incident that everybody can see by going two floors up in any building surrounding Parliament Hill. I think the point that Mr. Alboim was trying to make, and with which most people in the Parlia-

[Traduction]

posteriori qui doivent avoir lieu, je crois que le groupe serait à l'avantage de la Gendarmerie royale. Il leur serait plus facile de dominer la situation. Et je crois qu'en définitive cela les aiderait dans leur travail.

Le sénateur Kenny: Avant de passer à M. Newman, pourriez-vous en dire plus à ce sujet? Où se trouverait le groupe? À qui auriez-vous accès? Où faudrait-il que vous vous trouviez lors d'une telle opération? Où seriez-vous prêts à rester si vous ne pouviez pas aller là où vous souhaitez être?

M. Gizbert: Je pense que si quelqu'un voulait contraindre Don à rester là où il se trouvait, ce serait une attitude raisonnable à attendre de toute personne se trouvant dans une telle situation. Pour ce qui est de la situation hypothétique d'un incident se déroulant dans la rue O'Connor, c'est difficile à dire; mais c'est agréable d'entendre des hommes politiques poser à des reporters des questions hypothétiques; c'est un heureux changement.

Si je m'étais trouvé dans la position de Don, c'est-à-dire si je dominais la situation, que j'ai des images de tout, et si l'on devait instaurer un groupe à cet endroit-là pour lui permettre d'agir à partir de là, je n'y verrais aucun inconvénient. Je ne m'attendrais pas à pouvoir rester là où je me trouvais pour entendre les communications de la Gendarmerie royale. Je crois que ce serait peu raisonnable.

Le sénateur Kenny: Vous ne demandez donc pas à être à un poste de commandement ou à côté du commandant des opérations?

M. Gizbert: Il n'est pas nécessaire d'être au poste de commandement si on sait de temps en temps ce que pense le poste de commandement ou s'il appelle pour le dire. C'est ce qu'à laissé entendre M. Alboim. Il suffit d'un coup de téléphone. Il n'est pas nécessaire d'être sur place. Il suffit qu'on vous dise ce que vous pouvez diffuser et ce que vous ne pouvez pas diffuser. Faute de tels renseignements, vous allez au-devant de problèmes.

Le sénateur Kenny: En échange de cela, accepteriez-vous qu'on mette certaines limites aux reportages en direct?

Le sénateur Gigantès: Aux diffusions en direct.

Le sénateur Kenny: Je voulais dire aux diffusions en direct.

M. Gizbert: Il ne me semble pas que les deux choses soient liées.

Le sénateur Kenny: Tout cela revient à la question du groupe.

M. Gizbert: S'il y a un groupe, le nombre de personnes autorisées à rester sur place est limité mais on n'interdit pas à quelqu'un de se trouver là.

Le sénateur Kenny: Vous souhaitez donc qu'un groupe soit sur place et qu'il puisse transmettre en direct ce qu'il juge bon?

M. Newman: C'est une question très difficile. Il nous est difficile de tirer les conclusions que vous voulez nous faire tirer car cela dépend de la situation. Comme le dit la Gendarmerie royale elle-même, il serait inutile de constituer un groupe pour un incident que tout le monde peut voir en se rendant au deuxième étage de n'importe quel édifice qui entoure la colline du Parlement. Je crois que ce que M. Alboim essayait de dire,